

Conditions de vente générales de Q3 Software SA, Zytgloggelaube 6, 3011 Berne

1. Généralités

- 1.1 Les conditions de vente suivantes sont valables pour toutes les livraisons, prestations et offres de Q3 SOFTWARE SA. Ces conditions de vente sont également valables pour toutes les relations commerciales futures, même si elles ne sont pas stipulées encore une fois explicitement. Ces conditions de vente entrent en vigueur au plus tard lors de l'acceptation de la marchandise ou le téléchargement du logiciel par le client.
- 1.2 Des conditions de vente opposées du client ne feront pas partie du contrat également sans opposition explicite même au cas de la livraison.
- 1.3 Des différences par rapport à ces conditions de vente et/ou suppléments ainsi que des modifications et suppléments de contrats conclus et les conditions de vente de Q3 Software SA utilisables pour ceux-ci doivent être faites par écrit.

2. Offre et conclusion de contrat

- 2.1 Les offres de Q3 SOFTWARE SA sont sans engagement de sa part surtout en ce qui concerne les prix, la quantité, le délai de livraison, la possibilité de livraison et les prestations supplémentaires.
- 2.2 Le volume des prestations à fournir par Q3 SOFTWARE SA est uniquement déterminée par la confirmation de commande, la facture ou la facture d'offre payée de Q3 SOFTWARE SA; en plus sont valables ces conditions de vente et les conditions des contrats de licence, de location, de maintien et d'update qui existent entre Q3 SOFTWARE SA et le client, ainsi que les autres conditions de vente particulières utilisables de Q3 SOFTWARE SA. Si les contrats de licence, de location, de maintien ou d'update ou des conditions de vente particulières contiennent des règlements différents, ceux-ci sont valables. La Q3 Software SA est libre en ce qui concerne l'acceptation de contrats.
- 2.3 Q3 SOFTWARE SA se réserve le droit de considérer des différences par rapport aux documents d'offres resp. à la confirmation de commande causées par des normes légales ou techniques.
- 2.4 Les commandes des clients deviennent fermes lors de la livraison. Demandes d'assistance des clients deviennent fermes directement après réception et sont répondues payantes selon concept d'assistance.
- 2.5 Les rapports contractuels pour les contrats de location, de Cloud et de club se font uniquement par le paiement de la facture correspondante. Ces rapports contractuels sont conclus jusqu'à la fin de l'année civile ou fin de la durée de location qui est indiquée sur la facture, sans considération de la date de paiement. Les contrats de location se terminent à la fin de la durée de location et ne doivent pas être résiliés sauf s'ils sont en relation avec un abonnement de service de Cloud/hosting (voir 2.6).
- 2.6 Les rapports contractuels pour des contrats de maintenance, de Cloud/hosting et d'assistance se font lors de la commande. Un tel rapport contractuel est conclu pour la durée d'une année si rien d'autre n'a été convenu et peut être résilié par lettre recommandée au plus tard trois mois avant l'échéance. Sans résiliation, le rapport contractuel subsiste. En cas de non-paiement, la Q3 SOFTWARE SA est autorisée à résilier le rapport contractuel sans préavis et de suspendre la prestation de service. La créance de contrat subsiste.

3. Installation, formation, consultation

- 3.1 Le client est responsable lui-même de l'installation adéquate de la software livrée. Non seulement l'installation par Q3 SOFTWARE SA mais aussi la formation et l'initiation du client ou de son personnel à l'utilisation de la software livrée ne font pas partie du volume des prestations. Ces prestations s'effectuent uniquement sur la base d'une convention séparée et sont facturées à part.
- 3.2 Si une convention correspondante a été faite, le client met à disposition tout ce qui est nécessaire afin que Q3 puisse apporter ses prestations.
- 3.3 Des renseignements demandent une confirmation écrite de la partie qui donne les renseignements.

4. Réclamation; volume des prestations

- 4.1 Après acceptation du software ou des parts de software, le client s'engage à tester immédiatement son bon fonctionnement et de communiquer par écrit des erreurs trouvées à Q3 SOFTWARE SA sans délai. Les erreurs qui ne peuvent pas être découvertes même après un

contrôle soigneux, doivent être communiquées à Q3 Software par écrit immédiatement après les avoir découvertes pendant le délai de garantie légale.

- 4.2 Q3 SOFTWARE SA est autorisée à faire effectuer des prestations dues par des tiers.
- 4.3 Q3 SOFTWARE SA est autorisée à effectuer des livraisons partielles.
- 4.4 L'acceptation de software individuelle vaut au plus tard comme conclue si le client n'a pas posé aucune réclamation entre 21 jours après l'installation ou après la livraison de logiciels ou de parts de logiciels.

5. Prix

- 5.1 Les prix se comprennent net, frais d'emballage et de transport non compris. Déterminants sont les prix de la confirmation de commande, en plus la TVA légale correspondante. Des livraisons et des prestations pour lesquelles aucun prix fixe n'a été convenu explicitement, sont facturées aux prix de liste valables le jour de la réalisation.
- 5.2 Les prestations de service sont facturées selon la dépense de temps si aucun prix fixe n'a été convenu.
- 5.3 Q3 SOFTWARE SA n'est pas liée aux prix indiqués si un délai de livraison supérieur à quatre mois dès la confirmation de commande écrite a été convenu. Dans ce cas, les prix valables au moment de la livraison sont facturés.

6. Délai de livraison

- 6.1 Les délais nommés par Q3 SOFTWARE SA, surtout les délais de livraison, sont uniquement fermes s'ils ont été confirmés comme fermes par écrit.
- 6.2 Des modifications de commandes ont pour effet l'annulation de délais convenus si rien d'autre n'a été stipulé.
- 6.3 Le risque passe au client dès que la marchandise a été transmise à la personne qui effectue le transport ou qu'elle a quitté le magasin de Q3 SOFTWARE SA pour être expédiée, ou le client a enregistré le logiciel sur un ordinateur par e-mail ou téléchargement.
- 6.4 Q3 SOFTWARE SA n'est pas responsable pour des retards de livraison ou de prestations en cas de force majeure et en cas d'événements qui rendent difficile ou qui empêchent une livraison par Q3 SOFTWARE SA – en particulier en cas de grève, lock-out, ordres administratifs etc., même s'ils arrivent à des fournisseurs de Q3 SOFTWARE SA ou à leur sous-fournisseurs – également lorsqu'il s'agit de délais convenus de manière ferme. Ces événements autorisent Q3 SOFTWARE SA à reporter la livraison resp. la prestation pour la durée de l'entrave en plus d'une période de démarrage adéquate ou de résilier le contrat partiellement ou complètement à cause de la part pas encore remplie.

7. Retard d'acceptation du client

Si le client se met en retard dans l'acceptation de la marchandise commandée, Q3 SOFTWARE SA est autorisée à résilier le contrat après avoir mis une prolongation du délai adéquate de 14 jours au maximum ou de réclamer des dommages-intérêts à cause de non-accomplissement. Si Q3 SOFTWARE SA réclame des dommages-intérêts, ceux-ci s'élèvent à 30% de la valeur de la commande si le client ne prouve pas un dommage inférieur ou Q3 SOFTWARE SA ne prouve pas un dommage supérieur. Avec l'entrée du retard de l'acceptation, le risque de détérioration ou de perte accidentelle de la marchandise passe au client.

8. Transfert de risque, garantie

- 8.1 Le client est au courant qu'un software standard ne peut généralement pas être livré sans erreurs en vue des nombreuses possibilités d'utilisation et de son complexité. Q3 SOFTWARE SA ne garantit en particulier pas la compatibilité.
- 8.2 Le client est responsable du choix du software. Les Q3 produits peuvent être obtenus dans l'Internet et être testés gratuitement pendant 30 jours. Q3 SOFTWARE SA ne garantit pas que la software livrée convienne au but d'utilisation du client. Le software ouverte ou complètement licenciée ne peut pas être repris.
- 8.3 Autant que le software de Q3 SOFTWARE SA est installé selon une convention séparée, le client la teste immédiatement ensemble avec le collaborateur de Q3 SOFTWARE SA. Si la software fonctionne dans l'essentiel conforme au contrat, le client déclare l'acceptation immédiatement par écrit.
- 8.4 Q3 SOFTWARE SA peut éliminer des erreurs au choix par amélioration ou par échange de marchandise impeccable selon le paragraphe suivant. Q3 SOFTWARE SA peut en plus éliminer

des erreurs de software par la mise à disposition d'un nouveau release. Lors d'un échouement définitif de l'amélioration ou de l'échange, le client a le droit de réclamer une réduction du paiement ou une annulation du contrat.

- 8.5 Les droits de garantie sont à faire valoir par écrit; ils doivent contenir une description exacte de l'erreur contestée. Après l'entrée de la réclamation, Q3 SOFTWARE SA donnera au choix des indications pour l'élimination de l'erreur ou prendra d'autres mesures appropriées à l'élimination de l'erreur, comme par exemple l'envoi de supports de données ou de feuilles d'information qui permettent l'élimination de l'erreur.
- 8.6 La garantie est exclue si le client, contrairement au chiffre 4.1 précédent, ne répond pas à son devoir de contrôle et de réclamation. Si le software livré est modifiée par le client ou par de tiers, le droit de garantie expire, sauf si le client prouve que l'erreur n'est pas à attribuer aux modifications.
- 8.7 Une garantie est exclue pour la réutilisation de données et/ou de sauvegardes de données que le client a déposé sur un serveur chez la Q3 SOFTWARE SA, ou qu'il entretient sur un serveur de la Q3 SOFTWARE SA. Ceci vaut surtout pour les prestations de service Q3 Backup, Q3 Remote (Q3 Cloud), Q3 Trésor.
- 8.8 Une garantie pour manipulations des données ou actions qui sont fait par le client en raison des informations téléphoniques ou instructions par e-mail de la part de Q3 est exclue. Ceci s'applique en particulier aussi pour la Hotline payante.
- 8.9 Une garantie est exclue pour les manipulations des données qui sont effectuées pendant une session de télémaintenance (par ex. TeamViewer) par le client ou de Q3 SOFTWARE SA.

9. Responsabilité

- 9.1 Une responsabilité de Q3 SOFTWARE SA pour des dommages du client de chaque motif juridique – y-compris retard, impossibilité, accomplissement mauvais et responsabilité hors contrat (criminelle) est exclue, sauf si le dommage est causé par un non-respect d'un devoir principal contractuel essentiel (devoir fondamental) par Q3 SOFTWARE SA ou a été causé par Q3 SOFTWARE SA par grave négligence ou intentionnellement.
- 9.2 Q3 SOFTWARE SA n'est dans aucun cas responsable pour des dommages indirects atypiques et donc pas prévisibles. Q3 SOFTWARE SA n'est également pas responsable pour des dommages autant que le client aurait pu éviter leur formation par des mesures acceptables – en particulier par une sauvegarde de logiciel et de données et par une formation de produits suffisante de l'utilisateur.
- 9.3 La Q3 SOFTWARE SA ne se porte en particulier pas responsable pour des données et/ou des sauvegardes de données non-retrouvables ou non-reconstruibles que le client a déposé sur un serveur chez la Q3 SOFTWARE SA, ou qu'il entretient sur un serveur de la Q3 SOFTWARE SA. Ceci vaut surtout pour les prestations de service Q3 Servicetools, Q3 Backup, Q3 Remote (Q3 Cloud) et Q3 Trésor.
- 9.4 Q3 SOFTWARE SA ne se porte pas responsable pour des dommages causé par le classement des données confidentielles par Q3 Trésor.
- 9.5 Q3 SOFTWARE SA ne se porte en particulier pas responsable pour manipulations des données qui sont fait causé par des renseignements téléphoniques ou e-mails de la part de Q3 SOFTWARE SA.
- 9.6 Q3 SOFTWARE SA ne saurait être tenue pour responsable en particulier pour les manipulations des données qui sont effectuées par le client ou Q3 SOFTWARE SA pendant une session de télémaintenance (par ex. TeamViewer).

10. Paiement

- 10.1 Autant que rien d'autre n'a été convenu, les paiements sont à effectuer immédiatement lors de la facturation sans aucune déduction. Lors de retard de paiement, Q3 SOFTWARE SA est autorisée à réclamer des intérêts moratoires.
- 10.2 Compensation et rétention sont uniquement admises à cause de contre-prétentions reconnues par Q3 SOFTWARE SA ou à cause de contre-prétentions du client fondées en droit.
- 10.3 Si le client doit plusieurs paiements à Q3 SOFTWARE SA en même temps, par un paiement entrant sont d'abord éteintes ses obligations qui résultent de contrats de vente resp. de contrats de licence, ensuite celles qui résultent d'autres prestations et livraisons fournies par Q3 SOFTWARE SA, ensuite ses obligations qui résultent de contrats update et d'autres rapports d'obligations permanents.

- 10.4 Q3 SOFTWARE SA est autorisé de ne pas communiquer au client les codes nécessaires pour l'utilisation du logiciel tant qu'il n'y a plus de factures en suspens du client en faveur de Q3.
- 10.5 Q3 SOFTWARE SA est autorisé en cas d'une prolongation de la durée de location en réception de paiement d'abrèger la durée de location correspondant aux facture(s) ouverte(s). Cela s'applique en particulier pour les factures d'assistance et de formation ouvertes.

11. Réserve de propriété

- 11.1 Q3 SOFTWARE SA se réserve la propriété au logiciel à tout instant. Le client acquiert seulement les droits d'usage pour une période qui est prévu contractuellement.
- 11.2 La modification ou le traitement ultérieur de la marchandise livrée par Q3 SOFTWARE SA s'effectue pour Q3 SOFTWARE SA. Q3 SOFTWARE SA acquiert à ceci des droits de propriété dans la hauteur de la valeur marchande existante lors de la modification ou du traitement ultérieur des marchandises avec clause de réserve de propriété.
- 11.3 Lors de la liaison des marchandises avec clause de réserve de propriété avec d'autres objets, Q3 SOFTWARE SA acquiert une copropriété pour la nouvelle chose en relation de la valeur des marchandises avec clause de réserve de propriété au moment du traitement.

12. Volume de l'octroi juridique

- 12.1 Q3 SOFTWARE SA garde les droits d'auteur et les droits de protection commerciale ainsi que les droits d'utilisation sur la software livrée autant que rien d'autre n'a été convenu explicitement par écrit. Les indications de protection placées sur le support de logiciel ou sur l'emballage sont à prendre en considération également s'ils proviennent de tiers.
- 12.2 Autant que rien d'autre n'a été convenu explicitement, le client acquiert un droit d'usage simple sur le software qui se trouve sur les supports de logiciel qui lui ont été remis. L'utilisation dans le réseau demande un accord juridique séparé.
- 12.3 Autant que rien d'autre n'a été convenu explicitement, la vente ultérieure de la licence remise n'est pas permise.
- 12.4 La modification du software contractuelle n'est pas permise autant qu'il n'y pas de dispositions légales absolues qui y sont opposées ou autant que rien d'autre n'a été convenu dans le contrat de licence ou dans des dispositions commerciales applicables.
- 12.5 La décompilation ou le désassemblage du software contractuel (reverse engineering) ne sont également pas permis. Q3 SOFTWARE SA se réserve le droit de mettre à disposition du client sur sa demande des informations dont il a besoin pour l'établissement de l'interopérabilité de la software contractuelle avec d'autres logiciels contre un paiement raisonnable. Lors de l'utilisation de ces informations, le client doit respecter les restrictions prescrites dans § 69e paragraphe 2 de la loi du droit d'auteur.

13. Droits de protection de tiers

Le client s'engage à informer immédiatement Q3 SOFTWARE SA d'affirmations de droits de protection de tiers en ce qui concerne la software livrée et de confier la défense juridique à Q3 SOFTWARE SA aux frais de celle-ci. En raison d'affirmations de droits de protection de tiers, Q3 SOFTWARE SA est autorisée à effectuer, à ses propres frais, des modifications de software nécessaires même à la marchandise livrée et payée.

14. Cession de prétentions

Le client n'est pas autorisé à céder ses prétentions provenant de contrats conclus avec Q3 SOFTWARE SA ou de transmettre à des tiers totalement ou partiellement des droits ou des obligations résultant de contrats conclus avec Q3 SOFTWARE SA sans la permission de celle-ci. Cela vaut également pour des prétentions de garantie.

15. Protection de données

Le client autorise Q3 SOFTWARE SA à traiter, à sauvegarder et à analyser des données obtenues sur lui en relation avec la liaison commerciale et à les utiliser dans la représentation vers l'extérieur comme références.

16. Dispositions finales

- 16.1 Dans le doute, ces dispositions restent fermes dans ces parts restantes même lors d'inefficacité juridique de dispositions individuelles ou lors d'inefficacité juridique de plusieurs dispositions. Si des disposition sont ou deviennent inefficaces de manière complète ou partielle, une disposition

qui se rapproche le plus possible au but économique de la disposition inefficace doit remplacer la disposition inefficace.

16.2 Lieu d'exécution pour toutes les livraisons et prestations de Q3 SOFTWARE SA est le siège social du moment de Q3 SOFTWARE SA.

16.3 Comme lieu de juridiction est stipulé un tribunal suisse au choix du donneur de licence.

En cas de questions veuillez-vous adresser à:

Q3 Software AG

Zytgloggelaube 6

CH-3011 Bern

Etat novembre 2022